



GUIDE D'INFORMATION 2021



CAMP DE JOUR VAL-DES-MONTS

Au programme, une foule d'activités variées comme des jeux coopératifs, des activités sportives ou culturelles, des activités spéciales adaptées à l'âge de votre enfant et qui respectent les consignes en vigueur de la santé publique. Le tout, suivant des thématiques captivantes.

Les objectifs du camp de jour sont :

- De créer des moments de plaisir, de complicité et des liens d'amitié.
- Que votre enfant soit un acteur déterminant de la réussite du camp de jour, et ainsi favoriser son épanouissement.
- Que l'imaginaire soit au rendez-vous quotidiennement.
- D'intégrer les saines habitudes de vie.



DATES IMPORTANTES

Période d'inscription : 1^{er} avril au 28 mai 2021

Camp de jour : 25 juin au 13 août 2021 (fermé le jeudi 1^{er} juillet)

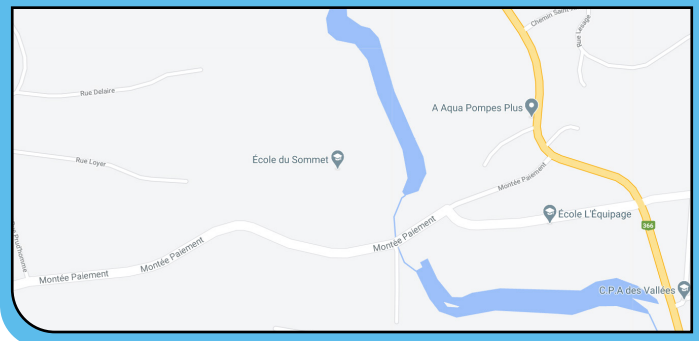
SECTEUR NORD

École de la Colline
20, chemin du Parc
Val-des-Monts (Québec) J8N 4J8



SECTEUR SUD

École du Sommet
2197, montée Paiement
Val-des-Monts (Québec) J8N 7C9



TARIFS HEBDOMADAIRES

| Camp de jour | |
|---|----------|
| Résidents | 67,50 \$ |
| Non-résidents | 81 \$ |
| Tarif par enfant, incluant les sorties ou activités spéciales, si applicable. | |

| Service de garde | |
|---|----------|
| Résidents | 42,50 \$ |
| Non-résidents | 51 \$ |
| Une seule utilisation du service de garde entraînera le paiement du tarif hebdomadaire. | |

Informations supplémentaires • Service de garde

Le tarif du service de garde comprend les deux périodes d'utilisation (matin et soir). Les frais du service de garde sont fixes et non décomposables, et ce, peu importe l'utilisation, et ils sont payables à l'avance. Une seule utilisation du service de garde entraînera le tarif hebdomadaire.

Les enfants qui ne sont pas inscrit au service de garde peuvent arriver 15 minutes avant le début des activités du camp de jour, soit à 8 h 45, et ils pourront quitter au maximum 15 minutes après la fin de celles-ci, soit à 16 h 15, et ce, sans frais supplémentaires.

Après 17 h 30, une pénalité de 5 \$ par tranche de 5 minutes de retard, par enfant, sera applicable. Par exemple, pour un retard de 10 minutes, les frais supplémentaires seront de 10 \$ pour un enfant et de 20 \$ pour deux enfants.

MAXIMUM D'INSCRIPTIONS

| | |
|-----------------------------|-------------------------|
| Secteur Nord (Saint-Pierre) | 45 enfants par semaine |
| Secteur Sud (Perkins) | 120 enfants par semaine |

Veuillez prendre note qu'aucune inscription ne sera acceptée après que le maximum soit atteint ou après la date limite, et ce, sans aucune exception ni dérogation. Les ratios peuvent changer selon les consignes sanitaires en vigueur.



HORAIRE

Camp de jour
9 h à 16 h

Service de garde
Matin : 6 h 30 à 9 h
Après-midi : 16 h à 17 h 30

RATIOS

| | |
|------------|-----------------------------|
| 5 - 6 ans | 1 animateur pour 10 enfants |
| 7 - 8 ans | 1 animateur pour 12 enfants |
| 9 - 12 ans | 1 animateur pour 15 enfants |

Tous les groupes sont mixtes, âge au 30 septembre.

INFORMATIONS IMPORTANTES

INSCRIPTION

Comment s'inscrire?



Par Internet au www.val-des-monts.net



Par téléphone durant les heures d'ouverture des bureaux de la Municipalité au 819 457-9400, poste 2326 ou 2211.

MODALITÉS DE PAIEMENT

Les modes de paiement acceptés sont : carte de crédit (Visa ou Mastercard), chèque visé et mandat poste ou bancaire.

Options de paiement

1. La totalité des frais d'inscription sera facturée lors de l'inscription de l'enfant.
2. Le premier versement, soit l'équivalent de 50 % de la totalité des frais, doit être effectué lors de l'inscription. Le deuxième versement doit être effectué au plus tard le 11 juin 2021.

Aucune exception ne sera acceptée. Si la totalité des frais, incluant les frais du service de garde, n'est pas acquittée le 11 juin 2021, l'inscription sera automatiquement annulée.

POLITIQUE DE REMBOURSEMENT

Aucune demande de remboursement ne sera acceptée, sauf :

1. En cas d'annulation des activités du camp de jour par la Municipalité.
2. Pour des raisons médicales et sur présentation d'un rapport médical.
3. En cas de déménagement du participant (preuve à l'appui).

Pour les deux derniers cas, veuillez communiquer avec nous, par téléphone, au 819 457-9400, poste 2211 ou 2326, ou par courriel à l'adresse suivante : campdejour@val-des-monts.net

AUTORISATION POUR PRISE DE PHOTO

Les photos prises lors des activités du camp de jour pourraient servir à des fins promotionnelles. À cet effet, nous demanderons l'autorisation du parent lors de l'inscription de l'enfant. Notez qu'aucune photo ne sera prise sans le consentement du parent.

RELEVÉ 24 (POUR FRAIS DE GARDE)

Un relevé 24 vous sera émis pour vos impôts. Ce dernier inclut les frais d'inscription et de service de garde.

Il est important d'indiquer votre numéro d'assurance sociale dans votre dossier pour l'émission de ce relevé avant la fin du camp de jour, sans quoi nous ne pourrions pas émettre votre relevé.

POUR LA SANTÉ DE VOS ENFANTS

1

Le parent devra répondre à des questions verbales de la part des animateurs lors de l'arrivée de l'enfant concernant son état de santé et celui de la famille. Le parent est dans l'obligation d'informer le personnel de toute préoccupation concernant l'état de santé de son enfant.

2

Veuillez noter qu'il nous est impossible d'administrer tout médicament à un enfant (incluant Aspirine, Tempra, sirop, Épipen ou autre) sans l'autorisation écrite du parent. Celle-ci s'effectuera lors de l'inscription.

3

En cas de blessure ou de malaise mineur, nos animateurs certifiés administreront les premiers soins et prendront les dispositions nécessaires afin de vous en informer rapidement. Un rapport d'accident, que vous devrez signer, sera complété chaque fois qu'une blessure surviendra. Une autorisation sera également requise afin de pouvoir transporter un enfant (en ambulance ou autre) et le faire admettre dans un établissement de santé. Le parent demeure évidemment la personne qui prendra les décisions médicales pour l'enfant. En cas d'incapacité à rejoindre le parent, le médecin et les autorités du camp de jour prendront les décisions nécessaires en fonction de l'état de l'enfant.

4

Pour la santé de votre enfant et de tous les autres enfants, vous devez nous prévenir de tout diagnostic d'allergie ou de maladie contagieuse.

5

Toute médication devant être prise oralement devra être gardée dans la boîte à dîner de l'enfant. Les animateurs s'assureront de la prise de la médication, mais pas de son transport, et ce, afin d'éviter la perte de la médication durant la journée. N'oubliez pas de nous remettre le formulaire d'autorisation pour l'administration d'un médicament et la fiche de traitement avant de commencer la médication au camp de jour.

BOÎTE À LUNCH

Votre enfant doit avoir un lunch contenant :

1. Dîner froid (aucun micro-ondes)
2. Collation du matin
3. Collation de l'après-midi
4. Bouteille d'eau
5. Sachet réfrigérant (ice-pack)



ATTENTION!

Les aliments contenant des traces de noix ou d'arachides sont strictement interdits



MATÉRIEL À APPORTER EN TOUT TEMPS

Pour augmenter l'autonomie de votre enfant et pour servir d'aide-mémoire, une languette à accrocher sur le sac à dos de l'enfant vous sera fournie. Sur cette languette, vous trouverez la liste du matériel à apporter au camp de jour :

1. Boîte à lunch
2. Bouteille d'eau
3. Maillot de bain et serviette de plage
4. Crème solaire (minimum FPS 30)
5. Lotion anti-moustique
6. Chapeau ou casquette
7. Vêtements de rechange
8. Espadrilles

 **Identifiez les objets personnels de vos enfants.**

 **Aucun échange d'objet personnel ne sera permis.**

TENUE VESTIMENTAIRE

Le camp de jour est un endroit où l'on bouge! Afin que votre enfant puisse en profiter au maximum, assurez-vous qu'il porte :



Une casquette ou un chapeau.



Un pantalon court (le port de collants aux enfants qui porteront des jupes ou des robes est suggéré).



Des espadrilles ou des sandales fermées.



Un chandail couvrant les épaules et le ventre.



Il est fortement suggéré de laisser les bijoux à la maison afin d'éviter les bris, les pertes et les blessures.



Prévoyez des vêtements en fonction de la température du jour.

CRÈME SOLAIRE

Nous comptons sur vous pour appliquer de la crème solaire (minimum FPS 30) à votre enfant avant l'arrivée au camp de jour. Des périodes spécifiques sont réservées aux enfants afin d'appliquer de la crème solaire avant les sorties à l'extérieur. Aucune crème solaire en aérosol ne sera tolérée. Celles-ci sont huileuses et se retrouvent au sol au moment de l'application, ce qui représente un risque de chute.

CODE DE VIE

Pour grandir et se développer harmonieusement dans un milieu récréatif, l'enfant doit être aimé, compris et respecté de tous. Il a le droit d'être protégé afin de se développer et à son tour, il a la responsabilité d'en faire autant pour les autres.

RESPONSABILITÉS DE L'ENFANT

Je respecte l'environnement, les autres enfants et l'équipe du camp de jour.

Je joue avec les autres sans les bousculer et sans être violent en paroles ou en actes.

J'utilise le matériel avec soin.

Je suis mon groupe et demande toujours l'accord de mon animateur pour sortir du groupe.

Je règle mes différends à l'amiable avec l'aide d'un animateur.

**TOLÉRANCE
ZÉRO**

Refus d'écouter les consignes du personnel.

1

Bousculade ou tiraileries.

2

Projectiles (cailloux, roches, etc.).

3

Refus d'écouter les consignes du personnel.

4

Bataille, intimidation ou taxage.

5

Non-respect de soi, des autres ou du personnel.

6

Vandalisme (non-respect du matériel, du mobilier, des espaces de jeux, etc.).

7

CODE D'ÉTHIQUE DES PARENTS

Être respectueux envers les participants, les autres parents et tous les employés du camp de jour.

Aucune violence physique, verbale ou psychologique envers qui que ce soit ne sera tolérée.

Employer un langage respectueux dans toutes vos communications.

Encourager les enfants à respecter les règlements et à résoudre les conflits sans agressivité ni violence.

INTERVENTIONS ET MESURES DISCIPLINAIRES

Au camp de jour, notre but premier est d'avoir du plaisir et non de réprimander. Toutefois, si un enfant ne respecte pas le code de vie et des responsabilités, malgré les avertissements, des mesures disciplinaires seront prises.

Un trouble de comportement grave, mettant en péril la sécurité ou l'intégrité des enfants ou d'un animateur, peut conduire immédiatement à l'application de mesures disciplinaires allant jusqu'à l'expulsion, et ce, sans avertissement au préalable.

La sécurité et l'intérêt général seront priorités. Dans cette optique la Municipalité de Val-des-Monts traitera toute problématique comportementale.

L'équipe du Camp de jour

TOLÉRANCE ZÉRO

La violence va bien au-delà de l'agression physique.

Afin d'assurer la sécurité physique, émotionnelle et psychologique du personnel, des parents et des enfants, nous encourageons l'utilisation d'un langage respectueux et non violent au sein du camp de jour Val des-Monts.



ENFANTS AVEC DES BESOINS PARTICULIERS

Votre enfant peut bénéficier d'un accompagnateur afin de faciliter son intégration et sa participation aux activités du camp de jour.

Pour ce faire, vous devez remplir le formulaire sur notre site Internet.

Veuillez noter que les inscriptions pour le programme d'accompagnement se terminent le 14 mai 2021.

AIDE AUX FAMILLES À FAIBLES REVENUS

Il est possible pour les familles à faibles revenus, dont un ou plusieurs enfants sont inscrits au camp, de bénéficier du programme d'aide financière.

Contactez-nous afin de connaître les conditions d'admissibilité.

POUR NOUS JOINDRE



Municipalité de Val-des-Monts
1, route du Carrefour, Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9



pascalelajeunesse@val-des-monts.net

campdejour@val-des-monts.net



Pascale Lajeunesse

Préposée aux activités sportives,
de plein air et saines habitudes de vie
819 457-9400, poste 2211

Camp de jour

Coordonnatrice
819 457-9400, poste 2216



www.val-des-monts.net



819 457-4141